

La *Radio interactive pour la justice* **Rapport intérimaire de l'analyse d'impact**

Sommaire

Le rapport intérimaire sur l'analyse de l'impact de la *Radio interactive pour la justice* (RIJ) décrit en détail les résultats de la première année d'une évaluation de deux ans entamée en juin 2009. La recherche a été menée dans le district d'Ituri, à l'est de la République démocratique du Congo (RDC), où le projet est actif depuis 2005, ainsi que dans les nouveaux sites de fonctionnement du projet, actifs depuis septembre 2009. En RDC, les nouveaux sites du projet sont Goma et Kasugho, au Nord-Kivu; en République centrafricaine (RCA), ce sont les villes de Bangui, Bambari, Berberati, et Bouar. L'objectif de cette évaluation est de comprendre si la programmation de la RIJ a un impact favorable sur des indicateurs liés à la justice, y compris les *connaissances* qu'ont des membres de la population des systèmes judiciaires nationaux et internationaux; leurs *croyances* par rapport à la compréhension qu'ont les autorités nationales et internationales de leurs besoins; et leur *comportement* en termes de consulter leurs autorités judiciaires pour obtenir de l'aide. L'évaluation a été menée en utilisant une méthodologie mixte, principalement quantitative mais avec une quantité importante de renseignements qualitatifs recueillis par le biais de questions ouvertes, de discussions de groupe, et d'observation. En Ituri, des entrevues individuelles et de groupe ont été menées avec des membres de groupes d'écoute et d'autres communautés cibles, à la fois dans la capitale, Bunia, et dans d'autres villages et villes. Dans les nouveaux sites, des groupes d'écoute de personnes vulnérables (telles que des handicapés moteurs et des survivantes de violences sexuelles) ont été mis en place pour l'analyse d'impact. Les membres de ces groupes ont rempli des questionnaires de base avant de commencer à suivre les émissions, et à nouveau avant la fin de la première année de l'évaluation. En plus des résultats de la recherche effectuée pendant la première année, le rapport contient des recommandations pour augmenter l'impact de la RIJ, disponibles dans le rapport complet.

Résultats des communautés ciblées

Les résultats de la première année de l'évaluation démontrent un bilan mitigé en ce qui concerne les changements dans les *croyances*, *connaissances*, et *comportements* à l'égard de la justice nationale et internationale. Par rapport aux *croyances*, il y a eu une augmentation, dans trois des quatre sites, du nombre de répondants qui disent être d'accord que les responsables de la Cour pénale internationale (CPI) comprennent leurs besoins. Des données qualitatives recueillies auprès des répondants suggèrent qu'ils croient que la CPI travaille pour la justice, et ne sont pas corrompus comme les fonctionnaires nationaux. En Ituri, **54%** des répondants ont indiqué que les programmes de la RIJ ont permis aux responsables de la CPI de mieux comprendre leurs besoins en matière de justice. Les circonstances particulières en Ituri pourraient être à l'origine de la division dans l'avis des répondants, car les personnalités congolaises actuellement détenues par la CPI sont perçues par de nombreux Ituriens comme étant les dirigeants légitimes des différents groupes ethniques en Ituri, et beaucoup ne sont pas d'accord avec ce que la CPI fait. Il y a eu une augmentation, dans tous les sites, du nombre de répondants qui sont d'accord que les autorités *nationales* comprennent leurs besoins. Il s'agit d'un résultat inattendu, étant donné que les répondants ont souvent exprimé leur croyance que les autorités sont corrompues et n'aident que ceux qui peuvent se permettre de leur donner de l'argent. Par contre, lors de groupes de discussions, plusieurs membres des groupes d'écoute ont révélé qu'ils croient que les autorités comprennent effectivement leurs besoins, mais en raison de leur besoin d'argent (dans le cas des autorités de plus bas niveau) ou de leur corruption, ils agissent en contradiction de l'intérêt de la population. En Ituri, **55%** des répondants ont signalé que la *Radio interactive pour la justice* a permis aux fonctionnaires nationaux de mieux comprendre leurs besoins en matière de justice. Ceux qui se disaient être d'accord ont rapporté que c'est parce que les autorités entendent leurs

besoins à la radio, tandis que ceux qui ont dit non ont expliqué que les autorités connaissent leurs besoins, mais disent une chose à la radio et en font une autre en réalité.

Par rapport aux *connaissances* qu'on les répondants de la justice nationale et internationale, la majorité (**78%**) des membres des groupes d'écoute dans les nouveaux sites ont dit avoir une meilleure connaissance du rôle des autorités de la CPI après la première année du projet. Ce pourcentage est plus élevé que le chiffre correspondant pour les autorités *nationales*, ce qui pourrait indiquer une plus grande confiance témoignée par les membres des groupes d'écoute à l'égard du personnel de la CPI qu'envers ceux du niveau national, qui sont souvent perçus comme étant corrompus et ne recherchant que leur propre bien. Parmi les groupes dans les nouveaux sites, il y a eu une augmentation de **53%** dans le nombre de membres qui disent avoir entendu parler de la CPI (d'un niveau de base de **61%** à **93%** après une année). Dans l'ensemble, il y a eu une augmentation de **55%** du nombre de personnes ayant déclaré être au moins modérément informées sur les rôles des autorités de la CPI (ce qui représente une augmentation dans chaque site à part Bambari). Ce résultat correspond au nombre élevé de ceux qui disent que les émissions ont amélioré leur compréhension du rôle des autorités de la CPI. En Ituri, **51%** des 175 répondants ont rapporté qu'ils ont une meilleure compréhension des rôles du personnel de la CPI grâce à la *Radio interactive pour la justice*. Le fait que ce pourcentage est plus bas, après cinq ans de programmation de la RIJ, que dans les nouveaux sites, est peut-être lié aux circonstances particulières en Ituri, où la CPI juge des dirigeants congolais qui sont toujours considérés par de nombreux Ituriens comme étant leurs responsables légitimes.

Dans les nouveaux sites, **61%** des répondants ont dit avoir une compréhension améliorée du rôle des fonctionnaires nationaux après la première année. Cela représente la majorité des membres; cependant, le pourcentage est inférieur au chiffre correspondant pour les autorités de la CPI. Ceci est peut-être attribuable à de la confusion, et une contradiction perçue, entre les rôles officiels des autorités nationales, et le rôle (corrompu) qu'elles jouent en réalité; cette contradiction a été soulevée par plusieurs membres des groupes d'écoute. En Ituri, **72%** des répondants ont dit qu'ils ont une meilleure compréhension du rôle des fonctionnaires judiciaires grâce à la RIJ, un pourcentage plus élevé que dans les nouveaux sites. Ceci est peut-être dû au fait que la RIJ est active en Ituri depuis cinq ans. Un autre facteur potentiel est le fait que plusieurs répondants ont participé plusieurs fois aux émissions de la RIJ au fil des ans, ce qui renforce de façon continue la compréhension qu'ont les auditeurs de leurs rôles. Par exemple, plusieurs des personnes interrogées en Ituri ont mentionné le Juge-Président de la Cour militaire de garnison – qui a participé aux programmes de nombreuses fois – dans leurs réponses à cette question.

À travers les nouveaux sites (137 répondants) il y a eu une augmentation de **44%** du nombre de membres des groupes d'écoute se disant être au moins modérément informés sur le rôle des autorités *gouvernementales*. Cette augmentation n'a été constatée qu'à Bambari et Kasugho, par contre: à Bangui, il n'y a eu aucun changement, et à Goma, il y a eu une *diminution*. Une explication possible pour les résultats à Goma se trouve dans les commentaires de plusieurs membres comme quoi certaines des réponses données par des autorités lors des émissions n'étaient pas satisfaisantes. Un impact potentiel et inattendu des émissions pourrait être de créer de la confusion sur les rôles des autorités nationales, si les auditeurs entendent des réponses qui contredisent des faits qu'ils savent être vrais. Pourtant, il faut noter que même à Goma, une amélioration a été constatée au plus bas rang de l'échelle : le numéro de ceux se disant être «pas du tout» informés a diminué de moitié, passant de 16 à 8. À Kasugho, de la même manière, le nombre de répondants qui lors des enquêtes de base ont déclaré être «pas du tout» informés sur le rôle des autorités gouvernementales est passé de 21 à 8. Une analyse plus en profondeur des chiffres permet donc une meilleure compréhension du processus d'apprentissage.

Par rapport aux autorités *judiciaires*, il y a eu une augmentation à Kasugho du nombre de membres des groupes d'écoute se disant être au moins modérément informés sur le rôle des

autorités judiciaires. À Bangui et Bambari, il n'y a eu aucun changement car tous les membres avaient rapporté, lors du questionnaire de base, être déjà au moins modérément informés. À Goma il y a eu, encore une fois, une *diminution* de ce nombre. Une raison possible pour cela pourrait être qu'entendre des réponses des autorités qui contredisent les dures réalités auxquelles les membres font face pourrait causer une confusion, et non une meilleure compréhension, des rôles des autorités. Il y a donc un impact potentiel inattendu des émissions de la RIJ, en suscitant des attentes par rapport aux rôles des autorités et de leur volonté d'agir auxquelles les autorités ne répondent pas, et par rapport auxquelles elles agissent même en contradiction. Comme le résultat présenté ci-dessus, l'impact pour cet indicateur était le plus important aux plus bas rangs de l'échelle. À Goma, bien qu'il y ait eu une diminution du nombre total de membres de groupe d'écoute qui ont indiqué être au moins «modérément» informés, le nombre de membres rapportant être «pas du tout» informés sur le rôle des autorités judiciaires est passé de 19 à 10. Ce résultat suggère qu'un apprentissage est en cours, quoique d'une manière qui n'est pas facilement captée par l'instrument d'enquête. Ce constat, qu'un apprentissage a eu lieu dans les sites du projet sur le rôle des autorités judiciaires, a été renforcé par l'augmentation du nombre de membres de groupe d'écoute capables de fournir le titre et/ou le nom d'au moins une autorité judiciaire. Après la première année, la part de 50 membres de groupe d'écoute à Goma en mesure de le faire a doublé, passant de **18%** à **36%**, et la part de 53 membres à Kasugho en mesure de le faire a plus que doublé, passant de **17%** à **42%** (à Bangui et à Bambari, cette condition était déjà remplie au niveau de base).

Les questions posées sur la Cour pénale internationale par des résidents de l'Ituri au cours des cinq années du projet suggèrent également qu'il y a eu une amélioration importante de la compréhension qu'ont les Ituriens de la CPI : ce que c'est, comment ça fonctionne, et quelles personnes la Cour poursuit actuellement. Avec le temps, il y a eu une diminution régulière du nombre de questions posées sur la structure ou la procédure de base de la CPI, avec une augmentation correspondante du nombre de questions sur les procès en cours. S'il n'est pas possible d'établir un lien de causalité entre la RIJ et cette évolution, il faut noter que la radio partenaire de la RIJ à Bunia, la Radio Canal Révélation (RCR) est, selon de nombreuses personnes, la plus populaire à Bunia, et que la RIJ représente sa programmation principale sur la justice ainsi que la plus régulièrement diffusée. À noter aussi est le fait que la RIJ a été l'un des premiers, sinon le premier projet en Ituri à œuvrer pour l'éducation de la population par rapport à la CPI. L'évaluation de l'évolution des questions posées sur la loi *nationale* au fil des ans en Ituri s'est avérée plus difficile, étant donné que ces questions ont porté sur plus de sujets, lois, et institutions que celles sur la CPI. Toutefois, l'analyse des questions posées par rapport à un instrument juridique particulier – la loi de 2006 sur les violences sexuelles – montre qu'il y a eu une évolution de la compréhension qu'ont les auditeurs de cette nouvelle loi. Avec le temps, il y a eu un changement dans le vocabulaire employé pour poser des questions: l'utilisation du mot «viol» a atteint son plus haut niveau dans la troisième année et diminué par la suite, tandis qu'il y a eu une augmentation du nombre de mentions des violences sexuelles, ce qui correspond à la définition fournie par la nouvelle loi. En Ituri, il y a plusieurs années que la RIJ est une source d'informations sur cette nouvelle législation, et la RIJ peut donc être considérée comme ayant contribué à cette évolution de la compréhension des auditeurs.

Par rapport au *comportement* des membres des groupes d'écoute dans les nouveaux sites, Kasugho est le seul endroit où il y a eu une augmentation du nombre de membres qui ont dit avoir consulté une autorité judiciaire au cours des trois derniers mois. Les données qualitatives recueillies indiquent que de tous les indicateurs, c'est celui pour lequel la RIJ est la moins susceptible de mener à un changement de comportement. Les données recueillies lors de l'observation des séances des groupes d'écoute suggèrent que la RIJ est une source à la fois de renseignements sur la façon d'exercer un recours, et de motivation lorsqu'il s'agit de rechercher de l'aide quand les droits de membres du groupe sont bafoués. Par contre, lors de discussions de groupe, bon nombre de répondants ont soulevé ce qu'ils perçoivent comme étant de sérieux

obstacles à l'accès à leurs autorités judiciaires. Ils ont rapporté que lorsqu'ils se sont approchés d'une autorité pour obtenir de l'aide, on leur a demandé de l'argent, et leur pauvreté les a empêché de poursuivre leur demande. Ils ont exprimé une crainte que toute nouvelle tentative de consulter une autorité apporterait la même réponse. Une autre considération est celle de savoir si les membres du groupe ont des problèmes qu'ils jugent assez importants pour consulter une autorité judiciaire. Lors des discussions d'un des groupes d'écoute à Goma, par exemple, les femmes ont indiqué qu'elles ne pouvaient pas aller consulter une autorité, puisqu'il serait nécessaire d'avoir un problème pour le faire. Lors des questionnaires de fin d'année, nous avons demandé aux groupes s'ils avaient eu un problème lié à la justice lors des trois derniers mois. À Bambari, où le nombre de membres disant avoir consulté une autorité judiciaire est passé de 6 à 0, il y a eu également une baisse du nombre de personnes qui disaient avoir eu un problème lié à la justice, de 6 à 2. Donc, plusieurs facteurs auraient pu influencer les résultats pour cet indicateur, ce qui rend plus difficile la tâche d'établir l'impact des émissions. En Ituri, le fait que la majorité (**54%**) des répondants ont dit qu'ils ne vont pas plus souvent consulter leurs autorités judiciaires depuis qu'ils ont commencé à suivre la RIJ est peut-être lié à ces mêmes obstacles. En plus de leur croyance que les autorités exigeraient de l'argent s'ils allaient les consulter, des personnes interrogées à l'extérieur de Bunia ont soulevé le manque de ressources (surtout le temps et l'argent), ainsi que la distance, comme étant des obstacles. De plus, ceux qui habitent loin de Bunia ont rapporté qu'ils ne chercheraient pas à retrouver une autorité de plus haut niveau sans avoir un problème grave – dans le cas de problèmes d'importance moindre, un chef local ou un dirigeant de l'église traiterait de ces questions de justice locale.

Presque tous les membres de groupe d'écoute dans les nouveaux sites (**95%**), ainsi que les répondants en Ituri (**97%**) ont indiqué qu'ils font confiance à la programmation de la RIJ pour leur fournir des renseignements fiables. Les raisons invoquées pour cela, par les répondants en Ituri, étaient les suivantes: 1) les renseignements proviennent d'experts en la matière et 2) ils confirment les expériences qu'ils ont vécues, et les choses qu'ils ont vues, dans leur propres vies. Plusieurs ont également indiqué qu'ils croient que les informations sont fiables parce qu'elles ont été vérifiées par les journalistes. Comme l'a dit un groupe d'autorités locales: «Oui, toutes ces informations sont vérifiées avant d'être diffusées. Les présentateurs de ces émissions sont des gens responsables, ils ne peuvent pas faire passer quelque chose qui n'est pas vrai.»

L'analyse de la variation en pourcentage du nombre de questions posées par un groupe divers d'auditeurs aux journalistes de la RIJ depuis le début du projet démontre que moins de questions ont été diffusées lors des émissions des deuxième et troisième années que la première année. Il y a plusieurs explications possibles, y compris de plus longues réponses données par les autorités, ou le fait que surtout lors des dernières années, plusieurs autorités ont été sollicitées pour donner leurs réponses à une seule question. Dans la quatrième année, il y a eu une légère augmentation du nombre de questions posées par rapport à l'année précédente. Dans la cinquième année, une hausse importante (une augmentation de **236%** par rapport à l'année précédente) a été constatée, en raison de l'expansion du projet à d'autres sites de la RDC et de la RCA. Les données montrent qu'une diversité de communautés cibles géographiques, ethniques, et sociales sont sollicitées pour poser leurs questions pour les émissions, surtout avec l'expansion du projet. Il s'agit d'une tendance positive qui devrait être encouragée. Cependant, il y a eu un déséquilibre continu dans le nombre d'hommes et de femmes qui ont posé leurs questions pendant toute la durée du projet. Par exemple, pendant la dernière année on estime que près de deux fois plus d'hommes que de femmes ont posé des questions pour les émissions de la RIJ. Lors d'entrevues avec des journalistes de la RIJ, ces journalistes ont rapporté que les femmes – surtout les jeunes femmes – sont plus réticentes à poser leurs questions, par rapport aux hommes adultes. Cela indique que les journalistes devraient faire un effort soutenu pour rechercher des femmes afin qu'elles puissent poser des questions.

L'évaluation a porté sur le nombre de membres d'un groupe divers d'auditeurs (différentes communautés cibles, niveaux d'instruction, sexes, groupes ethniques, et religions) qui disent écouter régulièrement les émissions de la RIJ. Puisque le projet est actif dans le district d'Ituri depuis 2005, nous avons décidé d'utiliser l'Ituri comme la cible pour cet indicateur. L'analyste et son assistante à Bunia ont parlé avec 460 personnes, provenant d'une diversité de milieux sociaux, ethniques, et religieux, et de niveaux d'instruction, à Bunia et dans les villes environnantes. Bien que les résultats ne peuvent être utilisés pour tirer des conclusions sur le comportement d'écoute de la population en général, puisque les enquêtes n'ont pas été effectuées par un échantillonnage aléatoire, nous pouvons dégager quelques tendances générales. Sur les 460 répondants interrogés en Ituri, 381 (83%) ont dit écouter la radio. Parmi ces répondants, 264 (69%) avaient entendu parler de la RIJ. De ce nombre, 170 répondants, soit 64%, ont dit écouter régulièrement les émissions de la RIJ. Le profil de ces auditeurs suggère que l'écoute régulière des émissions de la RIJ n'est aucunement limitée aux groupes d'écoute associés au projet. Les membres de nombreuses communautés cibles – des gens de tous les milieux – ont rapporté lors des entrevues qu'ils écoutent régulièrement la RIJ. À signaler est le fait qu'un pourcentage plus élevé de résidents de la ville de Bunia interrogés ont dit écouter régulièrement la RIJ que ceux des villages et villes à l'extérieur de Bunia. Ce fût le cas pour les membres des groupes d'écoute ainsi que pour les non-membres. Cela pourrait être dû à plusieurs facteurs, y compris la possibilité qu'il y ait dans la capitale, Bunia, un niveau plus élevé d'instruction, un meilleur accès à la radio, et une plus grande proportion de résidents qui parlent une des trois langues de diffusion de la RIJ.

Un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes ont participé aux sondages en Ituri. Puisque bon nombre des répondants étaient des membres de groupe d'écoute, cela correspond au fait que dans presque tous les cas, la majorité des membres des groupes d'écoute – particulièrement les groupes d'écoute à l'extérieur de Bunia associés à la RCR – sont des hommes. Les données suggèrent que les émissions de la RIJ ont un impact plus important sur les hommes que sur les femmes, puisqu'un pourcentage plus élevé des hommes interrogés a déclaré écouter régulièrement la RIJ. Cela reflète les opinions du personnel de la RCR, dont plusieurs ont exprimé l'avis que les femmes ont moins tendance que les hommes à suivre la radio. Les résultats suggèrent également que l'écoute régulière n'est pas limitée à un ou plusieurs groupes ethniques, mais que les émissions ont un intérêt pour les membres de bon nombre de groupes. Dans certains cas, l'origine ethnique des participants était pertinente dans la mesure où des barrières linguistiques empêchaient certains auditeurs d'avoir pleinement accès aux émissions. À Mahagi, dans le district d'Ituri, les deux groupes d'écoute rencontrés, du groupe ethnique Alur, ont dit qu'ils éprouvent de la difficulté à comprendre les émissions de la RIJ en swahili. Des répondants de Mahagi, 20% ont dit qu'ils écoutent régulièrement la RIJ, ce qui suggère que traduire les émissions en d'autres langues, telles que l'Alur, rendrait ces émissions plus accessibles à une plus grande diversité de gens. Les résultats recueillis indiquent également que des gens de différentes religions suivent la RIJ, et non seulement les membres d'un groupe en particulier. Enfin, les résultats suggèrent que les émissions ont un intérêt pour des personnes avec une diversité de niveaux d'instruction, et non seulement pour une poignée de gens bien instruits. Les enquêtes montrent que la RIJ est régulièrement suivie par les hommes et les femmes, ainsi que par les personnes issues de nombreux milieux sociaux, ethniques, religieux, et de niveaux d'instruction, et donc que la RIJ a un intérêt pour une diversité de communautés cibles.

À travers les différents sites, 92% des répondants ont rapporté que la programmation de la *Radio interactive pour la justice* les a fait mieux comprendre qu'ils peuvent agir pour amener un changement positif dans leur communauté. Le nombre de réponses affirmatives était élevé dans tous les sites, ce qui indique qu'il s'agit d'un des impacts les plus clairs des émissions. À Bambari seulement, ce chiffre était nettement inférieur à la moyenne (65%). Cela pourrait être dû au fait qu'à Bambari, les membres du groupe d'écoute n'avaient suivi que quatre émissions avant de remplir les questionnaires. Pourtant, à Bambari, trois répondants seulement ont dit non,

tandis que quatre ont dit qu'ils ne pouvaient pas répondre à la question à présent. En Ituri, **86%** des répondants ont répondu oui à cette question. Ceux qui ont dit oui ont expliqué que les émissions de la RIJ leur ont donné la capacité de sensibiliser les membres de leur communauté sur la loi, ainsi que d'expliquer aux autres que c'est la responsabilité de tous d'accéder au système judiciaire, au lieu de se faire justice à eux-mêmes. Plusieurs personnes ont dit que même le fait que la population – et les femmes en particulier – se sentent maintenant en mesure de s'exprimer à la radio représente un changement positif auquel la RIJ a contribué en Ituri.

Résultats de la CPI et des autorités nationales

L'évaluation a porté également sur la compréhension et l'implication des **autorités nationales et de la CPI** qui ont participé aux émissions de la RIJ ou qui sont sur la liste de distribution électronique. En Ituri, 14 autorités nationales qui ont participé aux émissions de la RIJ ont été interrogées. De celles-là, **86%** ont déclaré que la RIJ a augmenté leur compréhension des besoins des membres des communautés cibles. Les répondants ont dit que les questions posées par la population leur ont permis non seulement d'avoir une meilleure compréhension des besoins des gens, mais aussi de modifier leurs pratiques en conséquence. La même question a été posée au personnel de la CPI à La Haye, Bangui (RCA) et Bunia (Ituri). Sur les 24 répondants, **50%** ont rapporté que les émissions ont augmenté leur compréhension des besoins de la population. Les résultats montrent que les émissions ont peut-être une valeur supérieure pour le personnel de la CPI basé à La Haye, que pour le personnel de terrain, qui a un accès plus direct aux points de vue de la population. **67%** des 15 membres du personnel basé à La Haye a répondu oui, contre **22%** du personnel de terrain. Le personnel de La Haye avait également une meilleure connaissance du projet: **20%** des personnes interrogées ont été incapables de répondre à la question, alors que **67%** des 9 membres du personnel de terrain interrogés n'était pas suffisamment au fait avec le projet pour y répondre. Comme un pourcentage plus élevé du personnel de La Haye étaient sur la liste de distribution électronique au moment de l'entrevue, cela démontre l'efficacité des envois mensuels pour la sensibilisation sur le projet et ses activités.

L'évaluation de la participation des autorités aux émissions de la RIJ depuis 2005 a révélé une augmentation continue du nombre d'autorités qui ont participé aux émissions (à part une légère baisse dans la quatrième année). Dans la cinquième année, suite à l'expansion du projet aux nouveaux sites, il y a eu une hausse importante du nombre d'autorités nationales (mais pas de la CPI) qui ont participé au projet. Il y a eu, également, un élargissement dans la nature de cette participation, avec un pourcentage plus élevé d'autorités provenant d'agences gouvernementales et de sécurité, en plus de membres du personnel judiciaire.

La série Vox Pop

La série **Vox Pop** était une série de trois émissions, développée à Goma et à Kasugho au printemps de 2010 afin de s'adresser à des questions particulières liées à la Cour pénale internationale. L'analyse de la série *Vox Pop* a révélé que ce genre d'émission représente un outil pédagogique utile pour éduquer les auditeurs sur des concepts clés en matière de justice, mais que trois émissions ne suffisent pas pour transmettre des concepts difficiles dont les auditeurs entendent parfois parler pour la première fois. À Kasugho, les groupes ont acquis, grâce aux émissions, une quantité importante de connaissances. Cela indique que les émissions de radio sont utiles pour transmettre des connaissances et sont également accessibles à des personnes de différents niveaux d'instruction. Les résultats à Goma étaient plus faibles, ce qui est peut-être dû non seulement au niveau d'instruction inférieur de ces groupes (par rapport à Kasugho, où un groupe est composé d'étudiants à l'université), mais aussi à la méthode employée pour l'analyse. À Kasugho, les participants ont rempli de courts questionnaires avant les émissions, et tout de suite après, alors qu'à Goma, les membres des groupes ont rempli ces questionnaires avant et après les trois émissions de la série. Les résultats de ces questionnaires montrent le plus d'impact

pour les questions: «Avez-vous entendu parler de Thomas Lubanga, Mathieu Ngudjolo, Germain Katanga, Jean-Pierre Bemba, et Omar Hassan Al-Bashir?»; «Qu'est ce que ces hommes ont en commun ?»; et «Connaissez-vous d'autres personnes pour qui la CPI a émis des mandats d'arrestation ?» Cela suggère que lorsqu'il s'agissait de connaissances de personnes dont ils avaient déjà entendu parler, les auditeurs ont retenu ces renseignements plus facilement que dans le cas des crimes pour lesquels la CPI émet des mandats d'arrestation. Il est clair que trois émissions de radio, quoiqu'un outil pédagogique utile, pourraient ne pas suffire pour que ces concepts difficiles soient bien compris. Un aspect positif du projet est la production d'une émission de la série de base à chaque mois, dans chacun des sites, comprenant des questions et réponses sur la CPI, ce qui renforce les concepts présentés dans la série *Vox Pop*. Les résultats suggèrent également que pour de nouvelles séries, un court résumé de l'émission précédente, présenté au début de chaque nouveau programme, pourrait contribuer à renforcer les connaissances acquises lors de l'émission précédente.

La sensibilisation internationale

La Radio interactive pour la justice comprend également un volet de sensibilisation à l'international. La directrice de la RIJ, Wanda Hall, effectue régulièrement des voyages de sensibilisation à des universités de l'Amérique du Nord et l'Europe, ainsi qu'à des endroits avec des tribunaux internationaux, comme le Cambodge et La Haye, pour prononcer des discours sur la RIJ. La RIJ fournit également des mises à jour régulières sur ces activités, par le biais de son site web et sa liste de distribution électronique. Le site web de la RIJ a été mis en place le 14 décembre 2005; à partir du 30 juin 2010, il y avait 221 personnes sur la liste de distribution. L'objectif de cette sensibilisation internationale est d'aider des *organisations non gouvernementales* (ONG)/*intergouvernementales* (OIG), des *médias*, et des *universitaires* à s'impliquer davantage dans les questions liées à la RDC et la RCA. En 2007 et 2008, le plus grand nombre d'ONG sur la liste de distribution, par rapport aux autres années, ont commencé à s'impliquer en RDC. Ce fût également le sommet en termes du nombre d'organisations s'adressant à la RIJ pour des renseignements et de l'assistance. En 2010, après une baisse, ce chiffre a augmenté de nouveau. Cela suggère qu'il y a eu une montée d'intérêt dans le projet de la part de ONG et de OIG qui travaillent dans, ou souhaitent travailler dans, les régions ciblées par le projet. Le nombre de *nouveaux* contacts a légèrement diminué depuis son plus haut niveau, en 2006 et 2007, ce qui indique un besoin pour la RIJ de se faire de nouveaux contacts. Au fil des ans, la RIJ a cultivé plusieurs relations à long terme avec des ONG, qui ont contacté le projet à plusieurs reprises pour des renseignements et de l'assistance. Le nombre de journalistes qui contactent la RIJ était le plus élevé en 2007 et puis de nouveau en 2009. En 2010, la RIJ est actuellement en voie d'atteindre ou de dépasser l'année précédente. En 2009 et 2010, plusieurs des journalistes qui ont contacté la RIJ le faisaient pour la première fois, ce qui représente une tendance positive. Par rapport à la presse écrite et à la diffusion d'émissions à la radio, la production des personnes sur la liste de distribution dans les dernières années est en train d'augmenter; la même tendance a été observée par rapport à la production des chercheurs du milieu universitaire. Donc, la tendance va dans la direction souhaitée. Toutefois, le nombre relativement restreint d'universitaires sur la liste de distribution qui sont en train de publier sur la RDC et la RCA suggère que la RIJ devrait intensifier ses efforts pour créer des liens avec plus d'étudiants et d'universitaires.